

## LETTRE AUX FAMILLES, PROCHES ET AUX REPRESENTANTS LEGAUX

Marseille, le 19 mai 2021,

Madame, Monsieur, chères familles,

**La campagne de vaccination des résidents, ainsi que des salariés de l'EHPAD Saint Barthélemy se poursuit et la couverture vaccinale atteint un niveau encourageant. Ainsi 93% des résidents et 76% de nos collaborateurs ont bénéficié des deux doses de vaccin.**

Nous vous rappelons qu'en l'état actuel des connaissances, si le vaccin est protecteur vis-à-vis des formes graves de la maladie, on ne peut exclure des formes mineures ou asymptomatiques, ni un portage du virus. C'est pourquoi nous maintenons des tests hebdomadaires pour nos résidents non-vaccinés.

**Le taux de vaccination élevé chez nos résidents et les collaborateurs permet d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité, et d'assouplir un certain nombre de contraintes.** Aussi, veuillez trouver, ci-dessous, les nouvelles mesures que nous mettons en place, à compter de ce jour :

- Le respect des gestes barrières reste la règle, quel que soit le statut vaccinal : port du masque chirurgical, nettoyage des mains, passage par l'accueil obligatoire pour lavage des mains et émargement.

-Les intervenants et partenaires extérieurs sont invités à procéder soit à un dépistage par test RT-PCR (72 heures avant la visite) soit à un dépistage par test antigénique (en pharmacie dans la journée de la visite), **pour les personnes vaccinées la présentation d'une attestation de vaccination est suffisante.**

- Les visites des proches et des familles sont possibles dans le respect des gestes barrières, **avec la réservation d'un créneau d'une heure maximum au préalable en téléphonant à l'accueil.** Nous vous invitons à nous présenter les résultats d'un test RT-PCR de moins de 72h, ou d'un test antigénique datant du jour même. **Pour les personnes vaccinées, la présentation d'une attestation de vaccination est suffisante.** Les visites se feront en priorité dans les espaces extérieurs, au Point Café Rencontre, l'ERI et la salle d'animation. Les visites ayant lieu au Point Café Rencontre devront respecter le même protocole que les restaurants et les bars, dans la limite des places disponibles.

- Les visites en chambre sont réservées aux résidents pour lesquels l'état de santé l'exige, dans le respect des mesures suivantes:

- Sur rendez-vous (prévenir au préalable l'accueil) et dans la limite de deux personnes en même temps (sauf dérogation express).
- Le regroupement des visiteurs dans les salles à manger ou autres lieux de vie collectifs n'est pas autorisé pour le moment.
- Respect des gestes barrières et maintien du protocole de traçabilité à l'accueil (nom, adresse, numéro de téléphone de portable) : **il est donc demandé à chaque visiteur de se présenter à l'accueil, avant d'accéder à l'unité.**

- Promenade dans le parc ou aux alentours de l'EHPAD : possible dans le respect des gestes barrières, et en groupe restreint.

- Sortie autorisée dans la famille :

- En rappelant les risques de contamination importants dans les foyers familiaux, et la nécessité de respecter les gestes barrières.
- Au retour du résident dans l'établissement nous proposerons un test RT-PCR de précaution pour les résidents non-vaccinés.

Nous sommes heureux de voir la situation s'améliorer, et les restrictions qui nous pèsent à tous, s'alléger. Pour autant nous restons conscients de la nécessité de maintenir l'effort collectif de protection de nos aînés. Chacun de nous doit se sentir responsable et agir dans l'intérêt de tous. Nous tenons sincèrement à vous remercier pour vos efforts et votre patience durant cette période éprouvante.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués,



Olivier QUENETTE  
Directeur